

1 Déclaration de conformité UE / Déclaration de conformité britannique

Cette déclaration atteste que l'appareil est conforme aux spécifications normalisées pour les appareils et accessoires électriques.

Seul le fabricant assume la responsabilité d'établir cette déclaration de conformité.

1.1 Validité du produit

Cette déclaration est valide pour les produits ou variantes de produits suivants :

- **OMNIS Oven Module / 1017**

Le OMNIS Oven Module sert à chauffer des échantillons afin d'éliminer thermiquement l'humidité présente dans les matières solides ou les liquides. En combinaison avec un titreur Karl Fischer coulométrique ou volumétrique, le OMNIS Oven Module convient en particulier à la détermination de la teneur en eau

- d'échantillons contenant des composants interférents
- d'échantillons qui ne libèrent l'humidité que difficilement
- d'échantillons non solubles

1.2 Directives et règlements

1.2.1 Directives UE

L'objet de la déclaration, décrit ci-dessus, est conforme aux législations harmonisées en vigueur dans l'Union européenne :



- **2014/30/UE – Directive CEM, EMC**

Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique ; Journal officiel de l'UE L96, 29.3.2014, pages 79-106



- **2011/65/UE – Directive relative à certaines substances dangereuses, RoHS**
Directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ; Journal officiel de l'UE L174, 1.7.2011, pages 88-110
- **2015/863/UE – Modification de l'annexe II de la directive RoHS**
Directive déléguée (UE) 2015/863 de la Commission du 31 mars 2015 modifiant l'annexe II de la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des substances soumises à limitations ; Journal officiel de l'UE L137, 4.6.2015, pages 10-12
- **2012/19/UE – Élimination et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, DEEE**
Directive 2012/19/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques ; Journal officiel de l'UE L197, 24.7.2012, pages 38-71

1.2.2 Règlements du Royaume-Uni

L'objet de la déclaration, décrit ci-dessus, est conforme aux exigences légales en vigueur au Royaume-Uni :



- S.I. 2016/1091 – Règlement relatif à la compatibilité électromagnétique, 2016
- S.I. 2012/3032 – Règlement relatif à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, 2012

1.3 Compatibilité électromagnétique (CEM)

Conception et essai de type

- **EN 61326-1: 2021**
Exigences CEM générales concernant les appareils de mesure, de contrôle, de régulation et de laboratoire

1.3.1 Rayonnement parasite

Normes respec-
tées

- EN 55011 / CISPR 11: 2020

1.3.2 Résistance aux parasites

Normes respectées

- EN 61000-4-2: 2009
- EN 61000-4-3: 2010
- EN 61000-4-8: 2010

1.4

Metrohm AG, Ionenstrasse, CH-9100 Herisau/Suisse

Metrohm AG est titulaire du certificat ISO 9001:2015 délivré par SQS s'appliquant aux systèmes de gestion de la qualité pour les domaines d'application suivants : développement, production, commercialisation et service après vente d'appareils et d'accessoires de titrage, chromatographie ionique, spectroscopie et électrochimie, y compris les solutions logicielles.

Herisau, le 31 janvier 2026

P. Hunzler

Patrick Hunziker
Vice-président,
Directeur du développement

Dr. H. Lohar

Dr Miriam Saba
Vice-président,
Directrice de la gestion qualité et
des affaires réglementaires